

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 novembre 2014
portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Omer (Pas-de-Calais)**

NOR : INTJ1420790A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Omer (Pas-de-Calais) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Tatinghem est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Tatinghem exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 novembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|----------------------|---|---|
| Saint-Omer | Arques Blendecques Clairmarais Longuenesse Saint-Martin-au-Laërt Saint-Omer Wizernes | Dissolution |
| Tatinghem | Çampagne-lès-Wardrecques Éperlecques Helfaut Heuringhem Houille Moringhem Mouille Salperwick Serques Tatinghem Tilques | Arques Blendecques Campagne-lès-Wardrecques Clairmarais Éperlecques Helfaut Heuringhem Houille Longuenesse Moringhem Mouille Saint-Martin-au-Laërt Saint-Omer Salperwick Serques Tatinghem Tilques Wizernes |